

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES PIPE-LINES DANS LE NORD CANADIEN

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. J.J. Greene, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, ont annoncé conjointement les nouvelles lignes de conduite du Gouvernement canadien relatives à la construction et à l'exploitation des pipe-lines pour le pétrole et le gaz dans le Nord.

Le potentiel de pétrole des régions septentrionales du Canada a été rapidement connu et, de ce fait, les grandes sociétés industrielles ont témoigné publiquement leur intérêt dans la construction de pipe-lines. Certaines, d'ailleurs, ont déjà élaboré des projets et entrepris des études à ce sujet.

Pendant que divers plans en sont au stade initial d'étude, il est essentiel pour l'expansion de l'économie canadienne et pour la protection de notre milieu nordique que les lignes de conduite du Gouvernement du Canada concernant cet important développement économique soient révélées au public et à l'industrie, ont affirmé les ministres. L'autorité gouvernementale, sur le double plan de la mise en oeuvre et de la

gestion de cette immense contribution à notre économie, sera maintenue et, s'il y a lieu, de nouvelles directives seront émises, ont-ils ajouté.

Ces lignes de conduite s'appliquent aux pipe-lines destinés au transport du pétrole et du gaz produits au nord du 60e parallèle, tant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest qu'en Alaska. Elles comportent des exigences qui vont de la protection du milieu naturel, du contrôle de la pollution et de la participation canadienne aux entreprises, à la participation à la formation et à l'embauche des habitants du Nord. Au départ, on ne permettra dans le Nord que la construction d'une seule conduite principale pour le pétrole et d'une autre pour le gaz, et elles devront être situées dans un "corridor" dont les limites seront déterminées à une date ultérieure.

MM. Greene et Chrétien se sont réunis récemment à Ottawa avec les membres du Conseil consultatif national sur le pétrole, afin de discuter de ces exigences et de mettre l'ensemble de l'industrie pétrolière et du gaz au courant de ces lignes de conduite.

DIRECTIVES ÉNONCÉES

Ces nouvelles lignes de conduite sont les suivantes:

1. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien feront la liaison entre le Gouvernement et l'industrie, et constitueront le Comité directeur chargé d'aviser et de diriger l'industrie et les candidats éventuels vers les ministères et organismes fédéraux responsables des divers aspects de la région des pipe-lines dans le Nord.
2. Dans le Nord, on ne permettra, au début, que la construction d'une seule conduite principale pour le pétrole et d'une seule pour le gaz, et elles seront situées dans les limites d'un "corridor" dont le tracé sera fixé à la suite de consultations avec les représentants de l'industrie et d'autres groupes intéressés.

SOMMAIRE

Les directives concernant les pipe-lines dans le Nord canadien	1
Aide pour la construction de logements.....	3
Spécimen unique d'avion allemand au Musée	3
Prêt au Niger	4
Don d'une collection d'art ukrainien	4
Le premier séminaire du CNRC	4
Programme pilote de santé au Yukon	5
La vente d'actifs de faillite	5
Musiciens canadiens à Édimbourg	6

3. Chacune de ces conduites dispensera soit un service de transport "en commun" à des tarifs établis, soit un service de transport "par contrat" à un tarif qui sera négocié pour l'ensemble du pétrole et du gaz qui feront l'objet d'appels d'offres.
4. Les pipe-lines du Nord, tout comme ceux situés à d'autres endroits et qui tombent sous la juridiction du Gouvernement du Canada, seront réglementés en vertu des dispositions de la Loi sur l'Office national de l'énergie et des modifications qu'on pourra juger bon d'y apporter.
5. Les possibilités offertes aux Canadiens de participer dans une bonne mesure au financement, à la planification, à la construction, au contrôle et à la gestion des pipe-lines du Nord constitueront un facteur important lorsque le Gouvernement canadien étudiera les projets de construction de tels pipe-lines.
6. L'Office national de l'énergie exigera que tout candidat à un Certificat de commodité et de nécessité publiques fournisse les documents justifiant les recherches entreprises, et présente un rapport complet sur les effets probables du projet sur le milieu naturel. Chaque certificat émis contiendra des restrictions sévères concernant la préservation de l'écologie et du milieu, la prévention de la pollution, de l'érosion thermique et d'autres formes d'érosion, la liberté de la navigation et de la protection des droits des habitants du Nord, conformément aux normes établies par le Gouverneur général en conseil après consultation avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.
7. Chaque candidat doit s'engager à mettre au point des programmes précis d'emploi des habitants du Nord, tant durant les travaux de construction que pour l'exploitation du pipe-line. A cet effet, la société du pipe-line dispensera aux habitants la formation nécessaire, qui sera coordonnée avec les différents programmes gouvernementaux et comprendra des stages de formation. On exigera aussi la mise en oeuvre de services de logement et de consultation appropriés.

Le Gouvernement fédéral fera continuellement l'étude des projets de construction de pipe-lines dans le Nord, et il procède actuellement à une étude générale du contrôle et de la participation du capital étranger. Des lignes de conduite additionnelles pourront être adoptées à la suite de ces études et viseraient toutes les demandes de construction de tels pipe-lines.

DOCUMENTATION SUR LES DIRECTIVES RELATIVES AUX PIPE-LINES DANS LE NORD

Une seconde ère de construction de pipe-lines à gaz et à pétrole pourrait bien débiter sous peu au Canada. Au cours de la décennie 1950-1960, on a construit des réseaux de pipe-lines transcontinentaux à partir des champs de pétrole et de gaz de l'Ouest canadien; depuis lors, les pipe-lines se sont étendus d'un bout à l'autre du pays, tant vers l'est que vers

l'ouest. Au cours de la décennie actuelle, on prévoit construire des pipe-lines à partir des régions lointaines du Nord canadien, jusque vers les marchés canadiens et américains. Dans la perspective de cette nouvelle vague de construction, le Gouvernement canadien a annoncé une série de directives à l'intention des sociétés qui entreprendront des travaux de planification à cet égard.

La construction de pipe-lines sur une si grande échelle soulèvera de nombreuses questions touchant, entre autres, les investissements, la propriété et le contrôle, la juridiction, le maintien du délicat équilibre écologique du Nord, l'érosion thermique et la lutte contre la pollution dans l'Arctique canadien. Les directives annoncées sont expressément conçues pour aider les sociétés dans leurs premiers travaux de planification, surtout en ce qui a trait à ces domaines.

L'importante découverte de pétrole à Prudhoe Bay, sur le versant nord de l'Alaska, et l'intensification de l'exploration qui s'ensuit dans les régions septentrionales canadiennes, donnent lieu à de grandes espérances pour ce qui est de l'exploitation des principales ressources. Les produits du pétrole et du gaz trouveront des débouchés, à condition que les exigences économiques relatives à la production et au transport puissent soutenir la concurrence. Les réserves de pétrole prouvées à Prudhoe Bay sont énormes, mais ne pourront satisfaire que pendant deux ou trois ans les besoins sans cesse croissants qui sont prévus pour 1980 aux États-Unis. Le marché du gaz aux États-Unis connaît une expansion encore plus grande que celui du pétrole, de sorte que la décennie 1970-1980 fera face à une importante pénurie de cette ressource, à moins que de nouvelles réserves ne soient acheminées vers ces marchés. La perspective de l'exploitation pétrolière et gazière dans le Nord est très intéressante et les avantages qui découleront de l'exploitation des ressources dans les régions septentrionales seront multiples pour l'ensemble de l'économie. La preuve qu'il faut à tout prix déterminer de nouvelles réserves, c'est que, en 1969, les États-Unis et le Canada ont consommé 32 p. 100 de la production pétrolière mondiale, mais ne pouvaient disposer que de 8.5 p. 100 de leurs réserves prouvées.

UN POINT IMPORTANT: LE TRANSPORT

La clef du succès dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière est l'efficacité du transport. Plusieurs sociétés s'occupant de pipe-lines et de finances ont déjà proposé de construire des gazoducs à partir de Prudhoe Bay et de certains endroits du Nord canadien, jusque vers les marchés canadiens et américains. Un pipe-line de gaz reliant l'Arctique canadien aux marchés de l'intérieur du continent couvrirait une distance de 2,600 milles; il en faudrait un de plus de 2,100 milles pour atteindre les marchés de la côte du Pacifique. Quel que soit le projet, la distance est toujours énorme. Pour la décennie actuelle, on ne peut envisager la construction que d'un seul

AIDE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le ministre fédéral chargé du logement, monsieur Robert Andras, a annoncé que le Gouvernement fédéral avait autorisé la Société centrale d'hypothèques et de logement à aider directement à la mise en chantier de 15,000 habitations supplémentaires en 1970. Cette opération exigera une dépense d'environ 100 millions de dollars à même les fonds publics, d'ici la fin de l'année.

Ces nouveaux capitaux seront affectés, selon les dispositions des articles 16 et 40 de la Loi nationale sur l'habitation, à la construction d'habitations à vendre et à louer destinées aux familles et aux personnes à revenu modeste, et pouvant être mises en chantier avant le 31 décembre 1970.

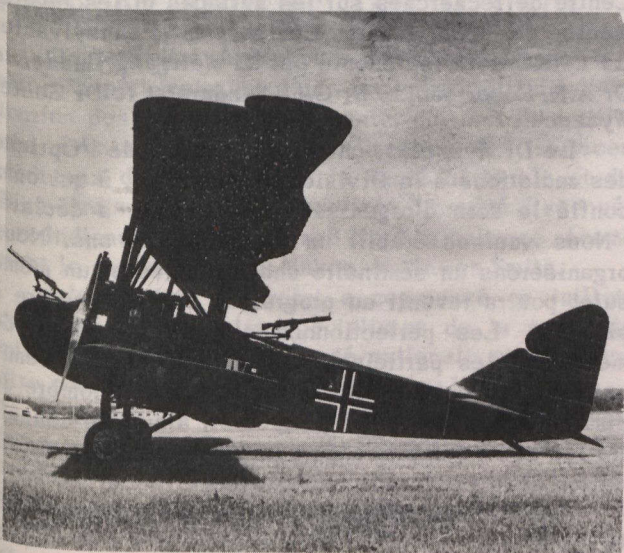
M. Andras a déclaré en même temps: "Alors que durant les années 1969 et 1970 le Gouvernement fédéral a considérablement accentué ses efforts pour procurer des logements convenables aux familles et aux personnes à revenu modique, il reste encore une énorme portion de ce besoin à satisfaire. De plus, le Gouvernement se rend compte que le volume des mises en chantier de nouvelles habitations n'est pas très élevé pour les six premiers mois de l'année. Il est vrai que la situation s'est quelque peu améliorée au mois de juin mais il reste que le volume actuel de construction d'habitations, dans son ensemble, n'est pas du tout satisfaisant et constitue un motif de préoccupation pour le Gouvernement.

...Les raisons qui ont causé ces résultats décevants sont en particulier, que les sommes d'argent investies par les institutions prêteuses dans la construction d'habitations ont été bien inférieures à ce qui avait été prévu; il y a aussi la situation de la main-d'oeuvre dont les grèves ou arrêts de travail fréquents et de toute sorte produisent sans aucun doute

des effets nocifs sur le volume de la construction.

"Il se peut que nos institutions prêteuses et l'industrie de la construction d'habitations aient eu tendance à concentrer leurs efforts sur la construction d'habitations à prix plus élevé où la demande pourrait bien avoir tendance à diminuer, et qu'elles n'aient pas bénéficié pleinement des avantages que leur offrait le marché constitué par les gens à revenu modeste. C'est une des raisons pour lesquelles, un peu plus tôt cette année, j'ai recommandé l'établissement d'un programme innovateur de construction d'habitations, au coût de 200 millions de dollars, afin de stimuler la recherche de moyens améliorés de produire des habitations pour ces familles dont le revenu est le moins élevé..."

M. Andras a indiqué clairement que dans l'exécution de ce nouveau programme, on fera tous les efforts nécessaires pour éviter que cette opération empiète ou chevauche sur les activités des prêteurs privés, entreprises aux termes de la Loi nationale sur l'habitation ou selon le système de prêts dits "conventionnels". Le ministre a ajouté: "En même temps que cette annonce, j'ai informé les prêteurs aux termes de la LNH de l'investissement supplémentaire que le Gouvernement fait directement et leur ai demandé aussi d'accroître également le volume de leurs investissements dans les prêts hypothécaires. On estime que la réalisation de 15,000 habitations supplémentaires en 1970 pourrait créer environ 17,000 emplois directement en rapport avec leur construction, et que le volume actuel d'activité dans ce domaine pourrait bénéficier d'une telle augmentation. Il y aurait aussi, bien entendu, un bon nombre de nouveaux emplois qui pourraient être créés dans des activités connexes.



L'unique appareil allemand AEG (G-IV) qui existe encore, est présentement exposé au Musée des Sciences et de la Technologie à Ottawa.

SPÉCIMEN UNIQUE D'AVION ALLEMAND AU MUSÉE

La Collection aéronautique nationale expose à Ottawa un bombardier allemand de la Première Guerre mondiale, ramené au Canada le 28 mai 1919 à titre de trophée de guerre. Entièrement restauré, c'est le seul appareil AEG (G-IV) qui existe encore.

Le bimoteur, qui pouvait atteindre une vitesse de 90 milles à l'heure, servait surtout à des missions de bombardement tactique à faible rayon, derrière les lignes du front ouest. Son équipage comprenait trois ou quatre hommes, selon le genre de mission, et il transportait une charge de bombes de 772 livres.

Selon les experts, il n'était pas le plus efficace de sa catégorie. Sa production fut limitée à environ 400 exemplaires, dont 50 étaient encore en service à la fin de la Première Guerre mondiale.

TROPHÉE DE GUERRE

Ajouté à la collection du Musée de Guerre du Canada, il est resté en réserve jusqu'en 1966, année où

débütèrent les travaux de sa restauration. Le personnel de la Collection aéronautique nationale s'est chargé de lui restituer son état original, y compris l'étrange motif de losange imprimé sur la toile de recouvrement, motif qu'on retrouve sous plusieurs formes chez les avions allemands de l'époque.

D'abord mis en service vers la fin de 1916, l'appareil était employé tantôt à des missions de reconnaissance, tantôt à des raids de jour ou de nuit. Pesant 7,986 livres en charge, il était mû par deux moteurs Mercedes de 260 chevaux, avait 60 pieds d'envergure, 31 pieds et 10 pouces de long, et une autonomie de quatre heures et demie.

PRÊT AU NIGER

L'Agence canadienne de développement international a annoncé récemment l'octroi d'un prêt de 13.2 millions de dollars pour financer la construction de la "Route de l'Unité", au Niger. Ce prêt sans intérêt sera remboursable sur une période de 40 ans après un délai de grâce de dix ans.

La "Route de l'Unité" desservira la région sud-est du Niger. Elle suivra un parcours parallèle à la frontière, entre le Niger et le Nigéria, sur une distance de 265 milles, reliant ainsi Goure aux régions avoisinant le Lac Tchad. Cette région est présentement isolée des principaux centres du Niger parce que la piste qui y mène est impraticable durant la saison des pluies. La nouvelle route stimulera le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie minière de même que la production de la gomme arabique et facilitera le transport de ces produits vers les grands centres où ils seront écoulés.

La question d'une éventuelle participation canadienne à ce projet avait été soulevée lors de la visite du président Hamani Diori au Canada en septembre 1969, pour faire ensuite l'objet d'une étude de la part des services de coopération du Gouvernement canadien qui avait alors réitéré son désir d'intensifier sa participation au développement économique du Niger; le programme canadien de coopération avec ce pays remonte déjà à plus de six ans.

DON D'UNE COLLECTION D'ART UKRAINIEN

Le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle a reçu de M. Micheal Huculak, de Vancouver, une importante collection d'art traditionnel et d'artisanat ukrainiens, qu'il a rassemblée tout au long de sa vie.

Les autorités du Musée l'évaluent à plus de \$20,000. On y trouve des éléments de costumes venant de trois régions ethnographiques de l'Ukraine - Hutsulie, Bucovine et Snijatyn - ainsi que de nombreux articles ménagers en tissu, dont quelques pièces murales et serviettes tissées à la main, des objets de céramique, articles décoratifs en bois, boîtes à bijoux, instruments de musique et autres

créations artisanales. Outre la poterie traditionnelle, on peut admirer de grands vases, des figurines et des récipients. Quelques-unes des boîtes à bijoux sont incrustées de perles et d'ivoire.

Mme Carmen Roy, chef du Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle, a fait savoir que le Musée national de l'Homme exposera la collection complète lors de la réouverture, du Musée qui est actuellement fermé à cause, d'importants travaux de rénovation.

A la suite de cette exposition à Ottawa, la collection sera prêtée à d'autres musées canadiens.

Mme Roy a également annoncé l'acquisition d'une autre pièce, offerte cette fois-ci par le *Women Council of the Ukrainian Canadian Committee* de Hamilton: il s'agit d'un costume de femme complet, typique de la région de Poltava, en Ukraine; on l'exposera également lors de la réouverture du Musée.

LE PREMIER SÉMINAIRE DU CNRC

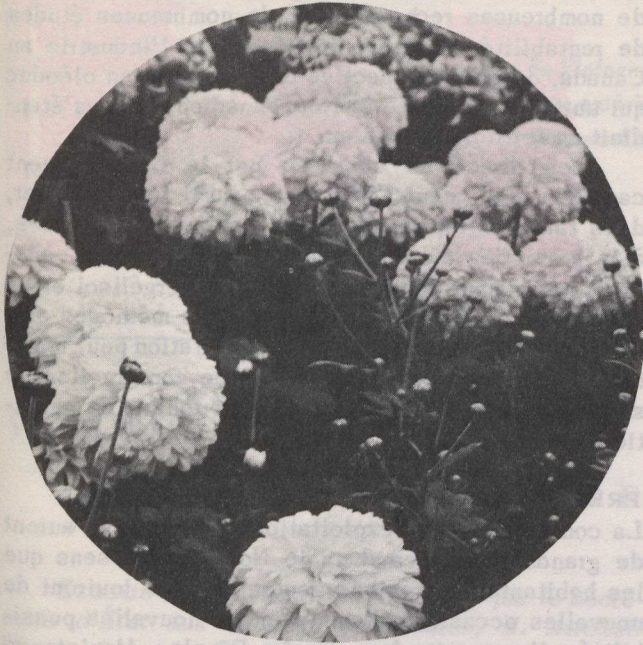
Le Conseil national de recherches du Canada a prévu un séminaire annuel en vue d'aider l'industrie à suivre de plus près les perfectionnements des nouveaux procédés de mesure impliquant les unités de mesure fondamentales de la physique.

On a confié au CNRC la responsabilité de préserver les unités de mesure fondamentales de masse, de longueur, de temps, de température, d'électricité et d'intensité lumineuse auxquelles se réfèrera le monde industriel et scientifique.

Le premier séminaire se tiendra en octobre. On y traitera des mesures, d'une précision relative, de la lumière et des couleurs. Ce séminaire profitera surtout aux représentants de compagnies fabriquant des textiles, des peintures, de la pâte à papier et du papier et des appareils d'éclairage. Parmi les conférenciers invités se trouve M. Eugene Allen, du Centre de recherches sur les surfaces et les revêtements de l'Université Lehigh, en Pennsylvanie. Le CNRC sera représenté par M. Wolfgang Budde, le Dr A.R. Robertson, le Dr C.L. Sanders et le Dr Gunter Wyszeci.

Le Dr Wyszeci, chef de la section de l'Optique des radiations à la Division de physique, à qui on a confié le soin d'organiser le séminaire, a déclaré: "Nous voulons établir un plan de cinq ans. Nous organiserons un séminaire chaque année et un même sujet pourra revenir au programme tous les quatre à six ans. Les perfectionnements des procédés de mesure et les participations renouvelées aux séminaires devraient permettre à un plus grand nombre de personnes de suivre les progrès et, ainsi, de connaître les nouveaux procédés pouvant être mis en application dans l'industrie canadienne."

En 1971, le séminaire portera sur la mesure des températures. En 1972, on y traitera des mesures en électricité et, en 1973, des mesures en acoustique. Enfin, en 1974, on y traitera des mesures de longueur et des unités de la mécanique.



La mise en quarantaine des plants et boutures de chrysanthèmes a prévenu jusqu'ici l'introduction au Canada d'une maladie qui se propage rapidement: la rouille blanche.

Les chrysanthèmes importés doivent être gardés en quarantaine pendant 60 jours sous la surveillance des spécialistes du ministère de l'Agriculture du Canada avant de servir à la production commerciale. Des règlements similaires sont en vigueur aux États-Unis de sorte que le commerce de cette plante entre nos deux pays se fait normalement. Mais il n'en serait probablement pas ainsi advenant l'introduction de la rouille blanche au Canada.

PROGRAMME PILOTE DE SANTÉ AU YUKON

Le territoire du Yukon a été choisi comme terrain d'expérimentation d'une nouvelle méthode d'obtention des données sur la santé, qui doit être utilisée éventuellement par la direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour les services de santé dispensés aux Indiens et dans le Grand Nord, a annoncé récemment le commissaire du Yukon, M. James Smith.

L'exécution du projet a commencé en juillet; une équipe de quatre spécialistes de la santé du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a alors passé dix jours au Yukon.

La méthode nouvelle devrait permettre éventuellement aux fonctionnaires de la santé d'étudier les tendances, les problèmes ou les services qui existent à travers le Canada en jetant un simple coup d'oeil sur les données compilées par un ordinateur. Ces renseignements sont actuellement compilés surtout "à la main", méthode que les fonctionnaires de la santé jugent trop lente, incommode et inefficace.

LES BESOINS DE LA SANTÉ COMPRIS

Les secteurs des services de santé à examiner et à inclure dans la méthode d'obtention des données seront nombreux: programmes sanitaires dont disposent certaines collectivités, nombre des médecins et des infirmières dans diverses régions, services dentaires disponibles etc. A peu près aucun domaine qui touche de près ou de loin les services et les statistiques de la santé ne sera négligé.

Le projet pilote du Yukon est un des résultats d'une étude plus compréhensive de la santé faite dans le Nord en 1969 par la firme d'experts-conseils Booz, Allen et Hamilton Ltée, de Toronto. Celle-ci a recommandé qu'on adopte une méthode d'identification et de définition des besoins de santé, qu'on détermine les objectifs et les buts des services sanitaires et qu'on évalue les progrès réalisés dans la recherche de ces objectifs.

"Le Yukon a été choisi comme l'endroit idéal où lancer une telle méthode, parce que l'organisation des soins de santé personnels et publics y est plus hautement développée et plus moderne que partout ailleurs dans le Nord, a dit le commissaire Smith. Nous sommes très heureux et très fiers que l'expérience soit lancée dans notre territoire."

Les renseignements réunis serviront tout d'abord à identifier les besoins de santé du Yukon et à évaluer l'efficacité des programmes de santé actuels.

LA VENTE D'ACTIFS DE FAILLITE

M. Raymond Landry, surintendant des faillites au ministère de la Consommation et des Corporations, a annoncé la récente mise en oeuvre de certaines mesures visant à réglementer l'affectation d'actifs de faillite et à permettre une surveillance plus étroites des dépenses engagées par les syndicats autorisés en vertu de la Loi sur la faillite.

A compter de maintenant, les syndicats qui vendent des actifs au moyen d'appels d'offre publics sont tenus de prendre connaissance des soumissions reçues, lors d'une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin. Toute personne ayant remis une soumission à l'égard des actifs mis en vente a droit d'assister à l'assemblée.

Au cours des dernières années, on a signalé quelques cas d'altération de soumissions et la possibilité de s'y livrer causait un certain malaise parmi les soumissionnaires à l'égard de ventes d'actifs de faillite. La nouvelle disposition aidera à faire disparaître cette méfiance dans l'esprit du public et, en particulier, dans l'esprit des personnes qui achètent souvent des actifs de faillite vendus par des syndicats.

Le surintendant des faillites n'a pas été insensible à la préoccupation exprimée depuis des années, tant par les créanciers que par les débiteurs, visant le coût élevé de l'administration des faillites. Depuis quelques années, les fonctionnaires de son service exercent une surveillance beaucoup plus

étroite sur les dépenses des syndics lors de l'administration de l'actif d'un failli, y compris la surveillance des sommes exigées par les procureurs et les syndics.

Les tribunaux de faillites établissent la valeur des honoraires. Récemment, le surintendant des faillites est intervenu auprès du tribunal dans un certain nombre de cas où les honoraires semblaient excessifs. Ces démarches ont eu pour résultat, dans la plupart des cas, une réduction des honoraires demandés par les procureurs et les syndics.

De plus, le surintendant des faillites a pris des dispositions avec l'Imprimeur de la Reine suivant lesquelles, par suite d'une modification de la présentation de l'avis de faillite et de l'avis de libération du failli dans la *Gazette du Canada*, le tarif demandé par ces avis est sensiblement moins élevé depuis janvier dernier. On prévoit une économie dépassant \$100,000 par année en faveur des créanciers.

MUSICIENS CANADIENS À ÉDIMBOURG

Cette année, 56 joueurs de cornemuse et de tambour représentent le Canada au carrousel militaire annuel d'Édimbourg.

Le groupe, formé de musiciens des régiments *Argyll and Sutherland Highlanders*, de Hamilton (Ontario), *Highland Fusiliers*, de Kitchener (Ontario), *Lorne Scots* de Brampton (Ontario) et *Queen's Own Cameron Highlanders*, de Winnipeg (Manitoba), interprète, entre autres morceaux, un "Salut au Canada", composé par le sous-officier John B. Kerr, de la base des Forces canadiennes de Rockcliffe (Ontario).

Le major des sonneurs de cornemuse Archie Cairns, d'Ottawa et le major des batteurs de tambour G.C. Walford, de la base des Forces canadiennes de Petawawa (Ontario), dirigent les musiciens, qui seront de retour au Canada le 13 septembre.

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES PIPE-LINES DANS LE NORD CANADIEN

(Suite de la page 2)

réseau, en raison des mises de fonds de l'ordre de deux à trois milliards de dollars requises, selon la route choisie et l'importance des débouchés.

Un oléoduc qui aurait pour point de départ Prudhoe Bay, qui suivrait la vallée du fleuve Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, et aurait pour point d'arrivée la région de Chicago, devrait avoir une longueur d'environ 3,200 milles et coûterait au delà de deux milliards de dollars. La société *Trans Alaskan Pipe Line* est la seule actuellement à pouvoir compter officiellement sur les engagements

approuvés par ses sources de financement; cependant, de nombreuses recherches et de nombreuses études de rentabilité ont été entreprises par l'industrie au Canada, dans la perspective de construire un oléoduc qui aurait pour origine le Nord canadien et qui s'étendrait en territoire canadien.

Les directives adoptées par le Gouvernement canadien soulignent l'importance qu'il faut accorder, dans toute entreprise de construction de pipe-lines, à la protection du milieu naturel de l'Arctique canadien, notamment dans les régions de pergélisol et de moskeg, où il faut avoir recours à des méthodes particulières de construction et d'exploitation pour maintenir l'écosystème. Aucun permis de construction ne sera octroyé si le requérant ne peut fournir de garantie à cet égard.

PRÉVISIONS AVANTAGEUSES POUR LE NORD

La construction et l'exploitation de pipe-lines auront de grands avantages dans le Nord, en ce sens que les habitants des régions septentrionales jouiront de nouvelles occasions d'emploi et de nouvelles possibilités d'augmenter leur revenu. De plus, l'existence d'un tel réseau, avec ses installations connexes de transport et de communication, attirera dans cette région les sociétés d'exploration, et il s'ensuivra une série d'activités reliées à l'exploration pétrolière et minière et aux travaux de production. L'une des conditions auxquelles l'industrie devra se soumettre pour obtenir l'autorisation de construire un pipe-line, sera la mise au point de programmes de formation et d'emploi à l'intention des Indiens, des Esquimaux et des Métis qui vivent dans le Nord. Ainsi, des équipes de travailleurs spécialisés seront formées non seulement dans les domaines de la construction et de l'exploitation des pipe-lines, mais aussi dans les nombreuses autres sphères d'activités reliées à la construction, au transport et aux services qui résulteront de l'exploitation du pétrole et du gaz. Le Gouvernement fédéral contribuera à ce genre de formation et de recyclage en réalisant divers programmes et en offrant divers services de soutien.

Les directives ont été conçues en vue de permettre aux Canadiens de participer à l'entreprise et de profiter des occasions qui seront offertes dans les domaines des finances et de la gestion.

En outre, le Gouvernement tiendra compte de l'effort que devra déployer l'industrie pour financer la construction d'un pipe-line dans le Nord, car une telle entreprise représente l'un des investissements les plus importants jamais faits par l'industrie dans le monde. L'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent a coûté environ un milliard de dollars; la construction d'un pipe-line dans le Nord coûtera au moins cinq milliards de dollars.